

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

Commission
Ville et Handicaps





“Inclusion, diversité, équité, les trois valeurs du Bao Pao, la joie en plus “

SOMMAIRE

<i>INTRODUCTION</i>		04
<i>I – L’ACCESSIBILITÉ À CHARENTON</i>		05
<i>II – SENSIBILISATION</i>		06
<i>III – INCLUSION</i>		07
<i>IV – LE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM)</i>		08
<i>V – PERSPECTIVES 2026</i>		09



INTRODUCTION

Selon l'article L114 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « **Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.** »

Les freins à l'accessibilité peuvent relever du physique, du sensoriel, du mental, du psychisme, du cognitif et peuvent concerner les personnes de petite taille, dont les enfants, les femmes enceintes, les personnes poussant un landau, un caddie ou portant des objets lourds ou encombrants, les personnes ayant des difficultés pour marcher.

C'est pourquoi, à Charenton, un « S » est ajouté au mot handicapS pour désigner la commission communale pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) « Ville et HandicapS », instance consultative instaurée par la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap pour les communes de plus de 50 000 habitants.



Tout le monde peut être concerné à un moment de sa vie. En améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, en anticipant sur les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie, l'inclusion participe pleinement au développement durable.

La Commission Ville et HandicapS s'est réunie le 18 février 2026 pour valider le présent rapport des activités 2025.

I – L'ACCESSIBILITÉ À CHARENTON

I – Travaux réalisés par la direction municipale du patrimoine :

Rénovation et accessibilité du poste de Police Municipale :

Le projet du nouveau poste de police a été conçu afin que les locaux du RDC puissent offrir des espaces totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite, tant pour le personnel dévolu aux activités du centre de supervision que pour l'accueil du public.

Les phases d'étude ont pu être menées durant l'année 2023. A la fin de l'année 2023, le dossier de consultation des entreprises a été rédigé et la consultation lancée début 2024. Les travaux ont débuté à l'été 2024 avec une fin d'opération prévue tout début 2025.

Le Parc de l'Hôtel de Ville:

Création de rampes pour améliorer l'accessibilité PMR ainsi que des cheminements:

Circulation PMR – Deux itinéraires possibles

Circuit 1 : Depuis rue de Paris

L'accès pour les personnes à mobilité réduite se fait par le portail piéton situé rue de Paris. Elles empruntent un trottoir en pierre de Comblanchien, pratiquement plat, avec une légère pente de 0,5 %. Ensuite, elles traversent le parvis de l'Hôtel de Ville, pavé en grès existant, pour rejoindre la rampe située à l'angle du bâtiment.

Circuit 2 : Depuis place de Arthur Dussault

L'accès est possible depuis le grand portillon situé place Arthur Dussault.

La personne emprunte un cheminement en pavés sciés et pierre de Comblanchien, d'une largeur de 4,25 m.

À noter : la bordure arasée présente le long de ce cheminement ne marque qu'une séparation esthétique entre les matériaux. Il n'existe aucun dénivelé.

Le cheminement rejoint ensuite la rampe située à l'angle du bâtiment.

2 - Les ERP 5 – Établissements Recevant du Public :

Les Établissements Recevant du Public ont une obligation d'accessibilité pour les personnes en situation de handicapS. Cela concerne les établissements ouverts au public tels que les magasins, bureaux (Poste, Banques, ...), hôtels, etc... qui doivent être accessibles à ce public.

Les Établissements Recevant du Public (ERP) en construction ou envisageant des travaux doivent déposer à la Mairie des demandes d'autorisation de construire, d'aménager, ou de modifier leurs locaux. Le service urbanisme se charge de l'enregistrement de ces dossiers et de la vérification de leur complétude. Selon le type d'ERP, les dossiers seront étudiés au sein de la Commission communale d'accessibilité des ERP de 5ème catégorie (CCA ERP5), ou transmis pour avis à la Sous-commission départementale d'accessibilité des personnes handicapées (SCDAPH) pour toutes les autres catégories d'ERP, ainsi que celles de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil et les crèches. Ces deux instances peuvent demander des compléments d'information, faire des recommandations ou des préconisations.

En 2025, la Commission ERP5 s'est réunie 2 fois. 11 dossiers de demandes d'autorisation de travaux ont été examinés.

Les autorisations concernent :

- 3 commerces
- 1 institution
- 2 cabinets médicaux
- 5 coques vides

Les thématiques abordées :

- Dérogation pour l'accès
- Différences d'altimétrie au seuil d'entrée

3- Initiatives numériques et participatives pour une meilleure accessibilité:

1) Accessibilité du site www.charenton.fr : le site est désormais conforme à 95% au RGAA version 4.1 (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité)

2) Accessibilité site des médiathèques
Adaptation du texte pour les personnes dyslexiques

3) Plusieurs balades urbaines avec les Conseils de Quartier et la Commission Ville et HandicapS pour améliorer l'accessibilité de la ville en répertoriant les points à améliorer.



II – SENSIBILISATION

1 – Information sur la démarche de l’ « Aller Vers » :

Depuis plusieurs années, Charenton contribue, avec l’aide et le soutien de ses différentes directions et partenaires, à promouvoir l’insertion sociale, professionnelle et culturelle des personnes en situation de handicapS. La Ville souhaite poursuivre ces actions afin de donner pleinement à chaque personne en situation de handicap sa place et ses droits de citoyen.

Toutefois, du fait de la transversalité de cette politique, il est paru opportun de donner davantage de visibilité aux actions portées par la collectivité et le CCAS en matière de handicap et d’en dresser un bilan.

Cette démarche a pour objectifs de :

- Repérer les actions municipales en termes d’inclusion, d’intégration et de sensibilisation
- Les coordonner et les valoriser dans le cadre d’une politique transversale
- Identifier dans chaque direction un référent en charge des questions Santé HandicapS
- Se projeter vers l’avenir et évoquer des axes d’amélioration afin d’être en adéquation permanente avec les besoins de la population charentonnaise et la loi.

2 – Stratégie de formation dans les services:

Plusieurs formations sont mises en place sur les outils d’animation pour développer un réseau de sensibilisation au handicap, notamment le BAO PAO avec 8 personnes venant de 5 services différents.

3 -Quelques actions:

ACTIONS	DESCRIPTION DE L’ACTION
Soirée jeux avec le service jeunesse	Proposition du Loto inclusif, coloriages inclusifs et Boccia.
Elaboration du PEDT	L’un des axes est de sensibiliser les jeunes citoyens à vivre ensemble dans une ville plus durable, plus solidaire et mixte
Création du Fascicule Quizz et coloriage	Faire découvrir aux ALSH la plateforme « Ensemble Colorions l’Inclusion à Charenton » en leur offrant un fascicule de quizz et de jeux.

4 - Focus sur la Salle ELisa:

La salle Elisa est une salle Sensorielle, lieu de ressource, de rencontre, d’inclusion et de lutte contre le repli sur soi pour les différents publics que nous accompagnons.

Elle a été inaugurée le 12 juin 2025. Elle accueille les enfants en situation de handicap et leur famille, les enfants de centre de loisir, les enfants du dispositif CLAS, les Assistantes maternelles avec leur enfants, les seniors qui en font la demande...



2 – Sensibilisation scolaire aux handicapS par l'association ODAAS :

L'association « Objectif Diversification Autour d'Actions de

Sensibilisation » a pour ambition de changer le regard sur le handicap.

Le CCAS l'a chargée, depuis presque 10 ans, d'intervenir chaque année au sein des établissements scolaires afin de sensibiliser tous les petits Charentonnais.

Ainsi, entre février et mars 2025, **244 élèves de CE2/CM2** (11 classes) ont été sensibilisés au handicap.

Ces interventions ont permis de démystifier le handicap, de promouvoir le handisport et d'encourager l'inclusion parmi les jeunes, tout en les sensibilisant aux risques du quotidien.

Les séances sont divisées en deux parties, une partie théorique (1h30) avec des présentations interactives, des discussions et témoignages, suivie d'une partie pratique (1h30) avec des ateliers expérientiels permettant aux élèves de vivre des situations simulées de handicap.

Un bilan qualitatif évalue l'impact de ces séances auprès des élèves de CM1 en s'appuyant sur des échanges avant et après les séances, l'observation en classe et des échanges avec les enseignants.

Concernant l'évolution des attitudes, si avant les séances, les élèves montraient souvent une méconnaissance des handicaps, associée parfois à des stéréotypes ou des peurs, après les séances, une augmentation notable de l'empathie et de l'acceptation des différences a été observée. Les élèves se montrent plus ouverts et bienveillants envers leurs camarades handicapés.

Concernant la connaissance et la compréhension des HandicapS, les élèves ont acquis une meilleure compréhension des différents types de handicaps (physiques, sensoriels). Les activités ont permis de déconstruire certains préjugés et d'enseigner aux élèves que le handicap n'est pas une barrière insurmontable, mais une différence qui demande adaptation et respect.

Enfin, les enseignants notent une amélioration dans le comportement général des élèves. Ils se montrent plus attentifs aux besoins des autres et font preuve de davantage de tolérance et de respect. Les enseignants rapportent également une amélioration du climat de classe, avec moins de conflits liés à l'incompréhension des différences.

En conclusion, les séances de sensibilisation au handicap en milieu scolaire élémentaire ont un impact positif significatif. Elles permettent de créer un environnement plus inclusif et respectueux, favorisant l'empathie et la solidarité parmi les élèves. Les retours positifs des élèves, des enseignants et des intervenants encouragent la continuité de ces séances pour promouvoir une culture d'inclusion.

3 – HandicapS et emploi municipal :

Dans une logique de prévention et de maintien dans l’emploi, 12 salariés ont bénéficié d’un aménagement de poste afin d’assurer leur bien-être et des conditions de travail optimales.

4 – HandicapS et Action sociale

Un complément mensuel de ressources (CMR) est versé aux personnes en situation de handicap dont l’incapacité est supérieure à 50% et reconnues par la Maison Départementale des Personnes Handicapée ou en situation d’invalidité. Dans une logique de déconjugalisation, il leur garantit des ressources supérieures au seuil de pauvreté. L’accompagnement à l’accès aux droits des demandeurs est également un axe fort, en particulier pour les personnes qui ne peuvent bénéficier de ce minimum de ressources

En 2025, 285 personnes ont bénéficié du Complément Mensuel de Ressources (CMR), dont 176 personnes âgées (26 couples) et 109 personnes en situation de handicap, avec 267 bénéficiaires au 31 décembre. Ce dispositif assure un minimum de ressources mensuelles aux personnes âgées de plus de 62 ans ou en situation de handicap reconnu à plus de 50 %, avec un plafond de 1 234 € pour une personne seule et 1 851 € pour un couple senior favorisant ainsi l’inclusion économique et sociale. Le complément versé peut atteindre 201 € par mois pour une personne en situation de handicap, 200 € pour un senior seul et 246 € pour un couple senior, contribuant ainsi à sécuriser le pouvoir d’achat et des conditions de vie décentes pour ces publics vulnérables. Le coût total pour le CCAS en 2025 s’élève à 548 152 €, illustrant l’importance de ce dispositif dans le soutien aux personnes fragiles.

Instruction par le CCAS des demandes concernant la compensation du handicap en 2025 :

Type de dossiers	Nombre
Allocation adulte handicapé (AAH)	20
Allocation compensatrice (ACTP)	2
Prestation de compensation du handicap (PCH)	7
Reconnaissance Travailleur handicapé	10
Hébergement personnes handicapées	5

Les enjeux des années à venir :

Depuis 2019, le CMR a connu une progression régulière du nombre de bénéficiaires et du coût, avec un pic en 2023 (13^{ème} mois). Cette évolution traduit la croissance des bénéficiaires des minimas sociaux liés

au vieillissement de la population et à la reconnaissance du handicap,

ainsi que l’importance du CCAS comme acteur de soutien financier direct et complémentaire.

Un enjeu majeur à venir est la perspective d’un dispositif similaire pour les familles d’enfants bénéficiant de l’Allocation d’Education de l’Enfant Handicapé (AEEH), afin de sécuriser leurs conditions de vie et accompagner leur parentalité dans des situations particulièrement fragiles.

La coordination avec les partenaires sociaux et la vigilance dans le suivi des bénéficiaires resteront essentielles pour garantir l’équité, l’efficacité et la continuité du soutien, tout en anticipant les besoins croissants sur le territoire.

III – INCLUSION

1 – HandicapS et Enfance : état des lieux année scolaire 2024/2025 :

A la Petite enfance: 7 enfants en situation de handicap ont été accueillis

En milieu Scolaire :

Le nombre d'enfants scolarisés à Charenton, souffrant d'un handicap et suivis par la MDPH, est de 92 : 7 en maternelle ; 57 en élémentaire ; 18 au collège et 10 au lycée

L'Accompagnement des enfants en situation de handicap en milieu péri et extrascolaires: 24 enfants sont accompagnés en 2025 par un(e) animateur(trice) ou une AESH sur le temps méridien, le mercredi et/ou les vacances. Ce sont 9100h qui devraient être consacrées à cet accompagnement, tous temps confondus soit en moyenne 379h par enfant.

La masse salariale déclarée à la Caisse d'Allocations pour cet accompagnement est d'environ 80 000 €, pour une subvention de 40 000 € (octroyée en 2025 pour l'exercice 2024). La Ville finance donc cet accompagnement à hauteur de 50%.

La diffusion d'un livret d'accueil intitulé « Livret d'accueil des enfants à compétences et besoins particuliers en accueil de loisirs », initié dans le cadre du PEdT en 2024, vise à faciliter la prise en charge individualisée et inclusive des enfants présentant des besoins spécifiques (troubles « Dys », handicaps, atypies développementales). Il constitue un outil de dialogue entre les familles, les équipes éducatives et les services municipaux, au service d'une inclusion harmonieuse dans les accueils collectifs. Il a pour but de mieux connaître chaque enfant afin de mieux l'accompagner dans son développement personnel et social au sein du collectif. Le livret rappelle aussi l'esprit de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), selon laquelle chaque enfant a droit à jouer, apprendre et participer à la vie sociale.

Le document comprend plusieurs sections renseignées conjointement par la famille et les encadrants:

- Fiches d'informations générales sur l'enfant, sa famille et sa scolarité.
- Volet santé et suivi administratif (présence d'un PAI, RQTH, AESH...).
- Rubriques de connaissance de l'enfant: communication, comportements relationnels, autonomie, rythmes de vie, centres d'intérêts, réactions émotionnelles.
- Volet pratique sur les aménagements à prévoir (adaptations matérielles, environnementales, besoins spécifiques pendant l'accueil).
- Apports en matière d'inclusion

Le livret favorise l'évaluation concertée des besoins en amont de la fréquentation des accueils de loisirs, limitant ainsi les ruptures dans le parcours de l'enfant. Il facilite la continuité éducative entre les milieux scolaire, familial et périscolaire, notamment via le lien entre le directeur d'accueil, l'enseignant et les référents (éducation, santé, handicap). Il soutient les animateurs dans la mise en œuvre d'adaptations personnalisées, en précisant les attitudes éducatives à adopter et les modes de communication à privilégier.

En favorisant la participation de chaque enfant aux activités collectives, il contribue à une inclusion sociale réelle, au bénéfice de tous les enfants et du collectif, dans un apprentissage quotidien du « vivre ensemble ».

2 rendez - vous annuels sont prévus avec la famille : en 2025, ce livret a concerné 5 enfants.

2 – Soutien aux parents:

Les groupes de parole ont été mis en place en partenariat avec l'UDAF afin d'apporter un soutien aux parents ayant des enfants en situation de handicap. 3 dates ont été proposées. Ce projet sera renouveler en proposant plus de date en 2026

4 – HandicapS et Sport / Loisirs

Le Sport sur ordonnance a été lancé en 2018 à Charenton. La Ville a été l'une des premières du Val-de-Marne à l'avoir mis en place. Via son CCAS, elle propose gratuitement, pendant un an, le Sport sur ordonnance sur prescription médicale (Loi 144 du 26/01/2016 - Décret du 30/12/2016) aux Charentonnais souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD), d'obésité, d'hypertension artérielle ou des séquelles de la COVID-19.

Le dispositif compte **48 participants répartis sur 7 créneaux** sur la semaine dont un 2 nouveaux créneaux:

- Pour les femmes enceintes ou ayant accouchées avec leur bébé de moins de 6 mois. Cela représente 4 personnes d'octobre à décembre.
- Un créneau Fit XIII énergie avec la ligue de Rugby avec 9 participants.

Le dispositif sport sur ordonnance s'appuie sur plusieurs modes d'intervention : Tous les intervenants sont diplômés en activité physique adaptée (APA).

- 1 éducateur APA de l'Association VIACTI. Une convention annualisée pour une prestation de 2h par semaine pour 3780 euros
- 2 éducateurs APA en auto-entrepreneurs, avec un total de 84 séances
- Une intervenante master APA en stage long au CCAS jusqu'en juillet.

Une journée passerelle a été organisée au mois d'avril pour faciliter l'orientation des participants du dispositif sport sur ordonnance vers les associations sportives locales à la fin du programme. Toutefois, nous constatons que les personnes souhaitent rester dans le dispositif. Dans le cadre de cette journée, une conférence sur la thématique « Du sommeil et du stress » a remporté un grand succès.

Perspectives:

- Consolider notre accompagnement à la sortie du dispositif
- Développer le créneau jeunes
- Créneau spécifique femmes avec bébé jusqu'au 6 mois de l'enfant

5 – HandicapS et Culture

En 2025, les médiathèques de Charenton ont continué leurs actions en direction des publics empêchés et éloignés. Les collections adaptées se sont enrichies (fonds DYS, albums tactiles et braille, ressources sans texte, grands caractères, livres audio) complétées par les acquisitions numériques audio et par une amélioration de l'accessibilité du portail, incluant une page dédiée aux ressources adaptées. Les actions de médiation ont été nombreuses : ateliers de co-construction autour de la Communication Alternative et Améliorée (CAA) en lien avec le CCAS, accompagnement numérique individualisé, initiations à la Langue des Signes Française (LSF), ainsi que des interventions culturelles régulières aux Hôpitaux Est Val de Marne.

L'année a vu le renouvellement du Prix littéraire inclusif, en partenariat avec l'Association Valentin Haüy et les Bibliothèques Sonores, permettant une participation multi-formats (papier, numérique, audio).

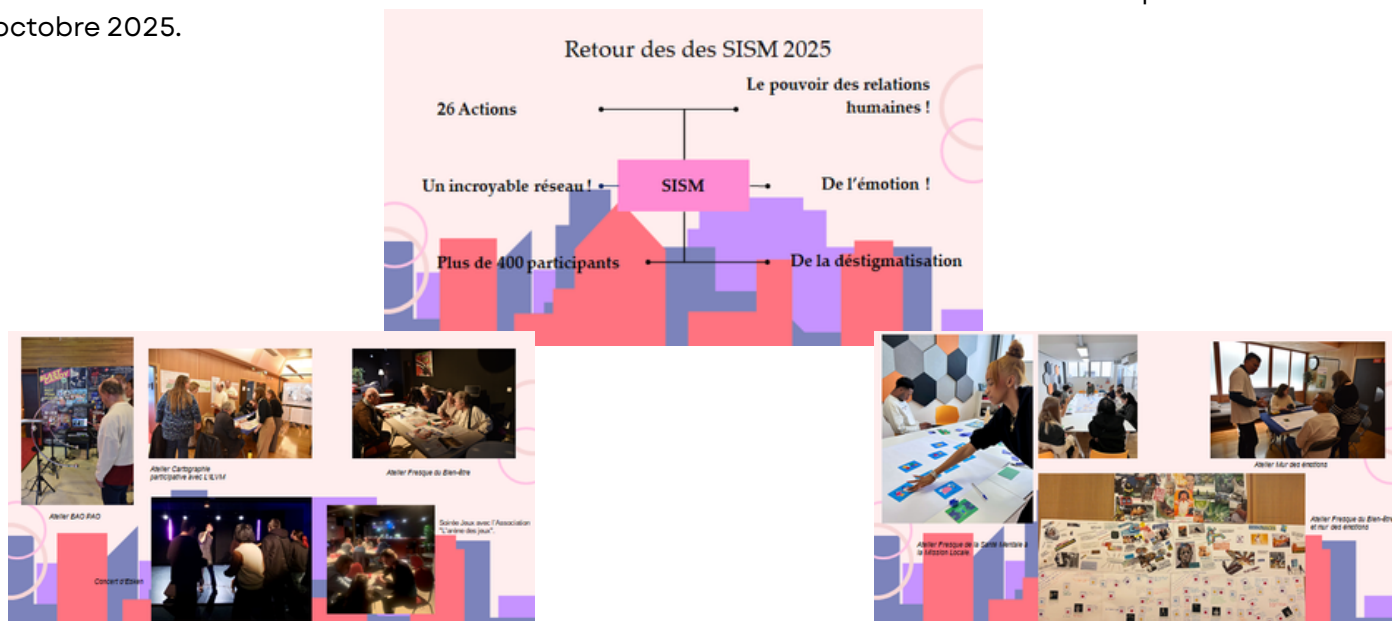
L'accueil des publics scolaires s'est consolidé : séances adaptées pour les classes

ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, sensibilisation au handicap pour le cycle 3. Les médiathèques ont aussi assuré des accueils individualisés pour des usagers en situation de handicap.

IV – LE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM)

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un espace de concertation et de coordination entre les élus, les acteurs de la psychiatrie, les représentations des usagers et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et de mettre en œuvre les politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des habitants. Charenton-le-Pont s'est associée avec Saint-Mandé et Saint-Maurice pour le créer en 2017.

Le Comité de pilotage du CLSM s'est réunie 3 fois et 2 coordination santé mentale ont été organisées. L'Assemblée plénière, s'est réunie le jeudi 16 octobre 2025 autour du thème « Pour notre Santé Mentale, réparons le lien social » dans le cadre des Semaines d'Information de la Santé Mentale qui s'est tenue du 6 au 19 octobre 2025.



Les groupes de travail ont été renouvelés pour mener une réflexion tout au long de l'année 2025 sur les thématiques suivantes :

- Logement
- Partenariat et communication
- Sport et Santé Mentale
- Jeune et Santé mentale

Plusieurs actions de sensibilisation aux troubles psychiques ont été organisées pour les agents des collectivités territoriales et des bailleurs encadrées par l'UNAFAM et les Hôpitaux. Une plaquette de présentation du CLSM a été éditée afin de mieux faire connaître cette instance.

Focus sur le jardin du Dedans:

En 2025, les équipes d'animation ont initié un outil de sensibilisation à la santé mentale des enfants de 6-11 ans, « le jardin du dedans ». Il est constitué d'un kit pédagogique (livret d'accompagnement, kamishibai) et d'une histoire illustrée pour échanger avec les enfants sur l'état de leur santé mentale. Ces temps de rencontre ont permis à des enfants d'ULIS notamment, de s'exprimer sur ses émotions. Cet outil a permis à environ 35 enfants d'être sensibilisés à dans les accueils de loisirs élémentaire A.France et A.Briand.

Le CLAS a également utilisé le support lors d'une séance.

V- PERSPECTIVES 2026

COMMUNICATION

Donner plus de visibilité aux actions déjà mises en place. Créer les pages Handicap et CLSM sur le site internet de la ville.

ENSEMBLE COLORIONS L'INCLUSION A CHARENTON

Création d'un nouveau décor sur la plateforme et mise à disposition des carnets de jeux sur le thème du handicap et inclusion

ACCESSIBILITÉ

- Projet Budget participatif Musculation en plein air
- Projet Budget Participatif Accessibilité de la Passerelle Valmy
- Mise en accessibilité du Centre Alexandre Portier

RESSOURCES

Développer les ressources pédagogiques sur les différents services

SISM 2026

Organiser les SISM ayant pour thème " Pour notre Santé Mentale, Ouvrons nous aux arts"

CONTACT :

Nathalie CHOUET
Chargée de Mission Santé et HandicapS

ccas@charenton.fr
clsm@charenton.fr



**Commission
Ville et
HandicapS**